
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

RÈGLEMENT #826-01-22

Lors de l'assemblée du Conseil tenue le 7 mars 2022, la Municipalité de Piedmont a adopté le règlement portant le no 826-01-22 modifiant le règlement no. 826-02-18 constituant son Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux.

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion :	7 février 2022
Adoption du projet de règlement	7 février 2022
Avis public	16 février 2022
Adoption du règlement en version finale:	7 mars 2022
Avis public	14 mars 2022
Certificat de publication	14 mars 2022

Le présent règlement est disponible et quiconque est intéressé peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi entre 8h00 à 16h30 et le vendredi entre 8 h 00 et 12 h 00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 14^e JOUR DU MOIS DE MARS 2022.



Hugo Allaire
Directeur général et greffier